

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/033 du 7 mars 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par Nantes Métropole communauté urbaine concernant l'actualisation et l'extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et Petite Californie, opération réglementée en application du code de l'environnement (chapitre IV du titre I^{er} du livre II).

Cette enquête aura lieu du **mardi 2 avril 2013 au vendredi 3 mai 2013 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs. L'enquête sera ouverte dans les communes de Moisdon la Rivière, La Grigonnais, Pontchâteau, Treffieux, Port Saint Père et Plessé.

M. Jacques CADRO, commandant de brigade de gendarmerie motorisée en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Paul MAURAND, officier chargé de prévention et d'environnement pour la marine nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de de Moisdon la Rivière, La Grigonnais, Pontchâteau, Treffieux, Port Saint Père et Plessé où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairies de Moisdon la Rivière, La Grigonnais, Pontchâteau, Treffieux, Port Saint Père et Plessé.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations des intéressés aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Moisdon la Rivière : le mardi 2 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- mairie de La Grigonnais : le jeudi 4 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- mairie de Pontchâteau : le mercredi 10 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- mairie de Treffieux : le mardi 16 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- mairie de Port Saint Père : le lundi 22 avril 2013 de 14h00 à 17h00
- mairie de Plessé : le vendredi 3 mai 2013 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Moisdon la Rivière, La Grigonnais, Pontchâteau, Treffieux, Port Saint Père, Plessé, Erbray, La Chevallerais, La Meilleraye de Bretagne, Saint Gildas des Bois et Saint Léger les Vignes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Nantes Métropole communauté urbaine, direction du cycle de l'eau, 2 cours du Champ de Mars, 44923 Nantes cedex 9.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.